



**Franchement
Frameries**

Administration communale de Frameries
Rue Archimède 1
7080 Frameries
T +32 65 611 211



Plan Maya : LES SYRPHERS

Les Syrphes appartiennent à la famille des diptères (mouches) et ressemblent à certains hyménoptères (guêpes, abeilles, etc.). Contrairement à ces derniers, les Syrphes sont totalement inoffensifs pour l'homme ; ils ne piquent pas.



On observe souvent les Syrphes voltiger ou faire du vol stationnaire au-dessus des fleurs qu'ils butinent dans les jardins où ils sont utiles à bien des égards :

- la majorité des larves de Syrphes se nourrissent d'insectes indésirables : pucerons, cochenilles, cicadelles, etc. Une larve consomme en moyenne 400 pucerons au cours de sa courte vie (8 à 15 jours) !
- les larves de certaines espèces se nourrissent de débris de végétaux en décomposition. Les Syrphes participent donc aussi au grand recyclage naturel ;
- les adultes sont floricoles : ils se nourrissent de nectar et de pollen. Ils contribuent activement à la pollinisation des fleurs.

COMMENT FAVORISER LES SYRPHERS ?

- Jardiner sans pesticide ;
- Créer des abris : tas de bois, hôtels à insectes, zones de hautes herbes non fauchées,...
- Fleurir son jardin en :
 - privilégiant les plantes indigènes (Angélique des bois, Valériane officinale, Knautie des champs, Achillée millefeuille, etc.) ;
 - choisissant des plantes dont les périodes de floraison s'étalent de la fin de l'hiver à l'automne.



Idée de fleurissement : les prés fleuris constituent une alternative environnementale particulièrement intéressante à la pelouse classique. Ils demandent peu d'entretien, attirent de nombreux insectes butineurs et embellissent votre jardin. Il est recommandé d'utiliser des mélanges indigènes composés d'espèces existant à l'état sauvage dans la région.

Pour rappel, depuis le 1^{er} septembre 2014, les particuliers ne peuvent plus utiliser de pesticides :

- à moins d'un mètre et sur toute surface revêtue connectée à un point d'eau ou à un égout (trottoir, allée de garage, terrasse, cour, etc.) ;
- à moins de 6 m d'un point d'eau (mare, ruisseau...).